

Le 20 février 2026,

Suite à la commission de contrôle des listes électorales qui s'est tenue ce jeudi 19 février 2026, la liste électorale de la commune a été arrêtée ce jour. Elle est tenue à la disposition du public en mairie, aux horaires habituels d'ouverture.

Conformément au Code électoral, tout électeur peut en obtenir communication sur demande écrite, accompagnée de la preuve de sa qualité d'électeur.

Cette communication est subordonnée à l'engagement du demandeur de ne pas en faire un usage commercial.